



Mairie d'AUSSAC-VADALLE
61, Rue de la république
16560 AUSSAC-VADALLE
Tél : 05 45 20 61 60
Fax : 09 72 31 00 94

CONTRAT DE LOCATION Centre Socio-Culturel

Entre la commune d'Aussac-Vadalle, représentée par son Maire, Monsieur Gérard LIOT

d'une part,

et

Madame Céline CAILLAUD domiciliée 65, rue de la République 16560 AUSSAC-VADALLE

d'autre part,

Il est arrêté ce qui suit :

Madame Céline CAILLAUD loue le Centre Socioculturel les 01 et 02 février 2025, **petite salle et cuisine**. (Selon délibération D_2024_7_4 en date du 08 octobre 2024).

| | Habitants de la commune | | | Associations de la commune Gratuit | Hors commune | | | Auto entrepreneurs Activité culturelle ou sportive |
|---|-------------------------|---------|--------------|--|--------------|---------|--------------|---|
| | Grande salle | Cuisine | Petite salle | | Grande salle | Cuisine | Petite salle | |
| Semaine 1er jour | 90 | 20 | 30 | | 180 | 70 | 80 | |
| Par jour suivant | 50 | 10 | 20 | | 90 | 40 | 50 | 15 € Mensuel (1 journée hebdo.) |
| Forfait Week-end <i>(du vendredi après-midi au lundi 8h)</i> | 120 | 30 | 40 | <i>location gratuite et les consommations d'énergie payantes</i> | 250 | 100 | 110 | |

*En application de la tarification prévue à la délibération

Dans tous les cas une attestation d'assurance responsabilité civile valide est obligatoire. Le montant de la location doit être versé à l'ordre du Trésor Public (40€ + 30€ = **70 €**).

Dépôt de caution obligatoire : **1 000 €**.

Date & Heure de la prise en charge : vendredi 31 janvier 2025 à 13h00

Date & Heure de la remise à disposition de la commune : lundi 03 février 2025 à 08h30

Objet de la location : Repas d'Anniversaire

Madame Céline CAILLAUD déclare avoir pris connaissance du règlement et tarifs annexés au présent contrat.

Lu et Approuvé
Le locataire


Lu et approuvé

Le Maire,
Gérard LIOT


7

Il est strictement interdit de modifier les dispositifs de lutte contre l'incendie.

Les produits d'entretien sont à la charge du locataire.

Les locataires sont informés que le centre socioculturel est loué conformément aux informations du présent imprimé.

L'inexactitude des informations fournies entraîne la responsabilité du locataire. La commune d'Aussac-Vadalle se réserve tous droits de poursuite pénale et civile.